Régie de l'assurance maladie Québec

INFOLETTRE

www.ramq.gouv.qc.ca

397

À l'intention des développeurs de logiciels – Pharmacie *22 février 2019*

Ajout d'un code de facturation

Voici les renseignements qui serviront à la facturation du médicament chloroquine (phosphate de) en concentration 125 mg durant la rupture de stock du produit inscrit à la *Liste des médicaments*.

CHAMP	PRODUIT
Code de facturation	99110193
Date de début d'effectivité	190221
Date de fin d'effectivité	999999
Date de mise en production	190221
Classe A.H.F.S.	08:30.08
Code de dénomination commune	01833
Code de forme	00116
Code de teneur	44408
Dénomination commune	CHLOROQUINE (PHOSPHATE DE)
Forme	CAPS.
Teneur	125 mg
Groupe(s) médicament	03
Catégorie de médicament	REG
Nature du médicament	MOF
Indicateur de produit unique	N
Pourcentage rabais grossiste	0.00
Indicateur de format d'acquisition	1
Quantité du format	1
* Prix du format	0.00
* Prix unitaire	0.000
Indicateur d'indivisibilité	NON
Code de statut d'assurabilité	AS
Indicateur de marge bénéficiaire maximum grossiste	N

* Le prix payable par la Régie est le prix réel d'acquisition du pharmacien.

La RAMQ accepte de payer au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la mise en capsule du mélange de poudre de chloroquine (phosphate de) avec tout véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments*. Le code de service professionnel approprié devra être utilisé.

Lorsque le pharmacien fera préparer la mise en capsule du mélange de poudre de chloroquine (phosphate de) avec tout véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments* à l'extérieur de sa pharmacie, la RAMQ remboursera exceptionnellement le prix réel d'acquisition incluant les frais de préparation, à même le coût du médicament. De plus, le pharmacien devra utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement de l'ordonnance.

Veuillez noter que depuis le 31 octobre 2018, les frais de transport doivent être facturés selon les modalités prévues au programme de remboursement des coûts relatifs au transport des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques et des préparations magistrales non stériles.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, communiquez avec madame Nathalie Dorval au 418 682-5122, poste 5657 ou madame Marie-France Beaulieu au poste 5338. Vous pouvez également nous joindre par courriel à pilotage.gdm@ramq.gouv.qc.ca.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires